Province de HAINAUT

Arrondissement de THUIN

Administration communale de MOMIGNIES

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communal

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Présents : MONIN Jean-Marc, Bourgmestre-Président ;
CROWET Frédéric, SALENGROS Frédéric, HANSEZ Corine, Echevins ;
BROUSMICHE Fabienne, DAUBERCIES Maryse, VANDENDORPE José, RIEZ Véronique, RECLOUX Olivier, HOCQUET Noah, CURRI Kathia, RAUX Ingrid, FURNEMONT Jean, POULAIN Tristan, MACQ Audrey, MARTINEZ DE LOS RIOS Claire, Conseillers communaux ;
HAMELLE Maryvonne, Secrétaire ;

Excusés : GILAIN Léna, Echevine ; VAN DE STEENE Francis, Directeur Général.

INSTITUTION PROVINCIALE – NOTE D'ORIENTATION – FIXATION DES OBJECTIFS DE SUPRACOMMUNALITE

Le Conseil Communal,

Vu la déclaration de politique régionale 2024-2029 fixant l'ambition du Gouvernement concernant l'évolution de l'institution provinciale ;

Considérant la note d'orientation de Monsieur le Ministre wallon en charge des pouvoirs locaux, en date du 18 décembre 2025 ;

Considérant le courrier de Monsieur le Ministre wallon en charge des pouvoirs locaux, en date du 22 décembre 2025, demandant aux communes d'identifier les missions supracommunales, actuellement dévolues aux provinces, qu'elles souhaitent voir conservées ou développées, au niveau du territoire provincial, car jugées indispensables au regard des enjeux de leur population et de leur territoire ;

Considérant que ces desiderata doivent être formalisés dans une délibération du conseil communal au plus tard le 1er mai 2026 ;

Considérant le courrier du Directeur général provincial du 10 mars 2026 proposant aux communes un contact direct avec l'institution provinciale pour débattre de cette problématique ;

Considérant que, si nous sommes convaincus de la nécessité de rationaliser la lasagne institutionnelle belge, nous insistons sur le fait que cette réforme doit être financièrement neutre pour les communes, qu'elle ne doit pas engendrer de diminution des services publics et qu'elle doit respecter le cadre du personnel tant au niveau de l'emploi que de celui du statut ;

Considérant que tout transfert de compétence doit être nécessairement accompagné du transfert des moyens humains et financiers afférents ;

Considérant que, d'autre part, les frontières provinciales fixées il y a près de deux siècles semblent aujourd'hui obsolètes. Cette réforme pourrait être l'occasion d'une réflexion approfondie sur les bassins de vie ;

DECIDE , par 12 voix contre 3 (Maryse DAUBERCIES, Véronique RIEZ, Noah HOCQUET) et 1 abstention (Olivier RECLOUX), de ne conserver pour le moment, aucune mission supracommunale, actuellement dévolues aux provinces, au niveau du territoire provincial, dans l'attente d'informations complémentaires.

Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur François DESQUESNES, Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs Locaux.

PAR LE CONSEIL :

La Secrétaire,
(s) Maryvonne HAMELLE

Le Président
(s) Jean-Marc MONIN

Pour extrait conforme, le 29 avril 2026

Le Directeur Général

Francis VAN DE STEENE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MONS-EN-PÉVÈLE
PAIHEGNIES

Le Bourgmestre

Jean-Marc MONIN